



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section de la Haute Saône

Direction Départementale des Finances Publiques
8 Place Pierre Renet BP 399
70014 Vesoul Cedex
[03-84-96-14-14](tel:03-84-96-14-14)
fo.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr

Compte rendu CTL n°2 du 23 janvier 2020

1) Définition des ponts naturels

Les deux ponts retenus sont les deux seuls possibles pour cette année 2020 :
Vendredi 22 mai et lundi 13 juillet

Absention : FO DGFIP
Contre : Solidaires, CGT

2) Présentation du programme « zéro espèces »

À travers ce dispositif, l'objectif de la DGFIP est de faire encaisser nos recettes (factures communales, hospitalières, fiscales et amendes) par les buralistes affiliés à la Française des Jeux.

27 débitants de tabac répartis sur le département se sont portés volontaires pour effectuer ces opérations.

Contrairement à la première présentation, nos caisses publiques ne passeront pas aux caisses privées dans l'immédiat.

Ce système parallèle perdurera peut-être jusqu'à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Il nous a été assuré que les impératifs techniques seraient résolus pour la mise en place c'est-à-dire le 20/02/2020.

Concernant les régies et institutions, le partenaire financier n'est toujours pas connu.

Notre direction n'a pas communiqué sur le sujet, elle laisse le soin aux buralistes de faire la publicité de l'externalisation de nos missions... chacun appréciera !

FO DGFIP n'a pas les mêmes valeurs : tout l'aspect social (demandes de délais, renseignements ...) lié aux personnes en difficulté est balayé d'un revers de main.

Selon notre direction, les visites et questions de ces personnes n'ont pas d'intérêt, elles sont chronophages alors que nous devons nous concentrer sur d'autres missions. À grand renfort de statistiques, il a été tenté de nous démontrer que le travail de caissier ne représente pas une grosse charge de travail.

Les encaissements partiels effectués par les buralistes pourront engendrer des problèmes de suivi sur le recouvrement.

De plus, les paiements des bons de secours sont en cours d'expertise...
Traduction : « c'est une bonne question mais nous n'avons pas la réponse ! »

Naturellement, FO DGFIP ne partage pas cette vision, car nous considérons qu'un service public doit être au service de TOUS les publics.

3) Déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de Finances pour 2020

Seule FO DGFIP est resté présent sur ce point de l'ordre du jour.

Cette année, le projet de loi de finances a acté les suppressions suivantes :

- 1 IDIV CN sur la direction
- 1B, emploi vacant sur l'EDR
- 1C, emploi vacant sur IEDR

Aucune certitude sur l'avenir de l'EDR qui pourrait éventuellement assurer l'accueil de proximité dans les prochaines années.

Cela pourrait paraître une bonne nouvelle au regard des suppressions des années précédentes.

Ne nous méprenons pas, le rythme des suppressions continuera avec la mise en place des différentes réformes.

Le contrat pluriannuel prévoyant les suppressions d'emplois sur 3 ans sera divulgué avant l'été.

Contre : FO DGFIP

4) Questions diverses

→ Le Service Départemental des Impôts Fonciers :

Les deux candidates retenues intégreront ce service début février et courant de l'été pour la deuxième .

→ Agence comptable

Le Directeur nous a confirmé qu'aucune agence comptable n'est prévue dans notre réseau. Ce dispositif reste bien suspendu.

→ Nouveau Réseau de Proximité

Le projet **sera effectivement mis en œuvre** après les élections municipales. Son contenu sera sensiblement identique à ce qui nous avait été présenté fin 2019. Selon notre direction, l'accord des élus ne sera plus nécessaire.



L'art de charcuter pour un réseau plus léger pour un usager préservé